

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'OISE

Nombre des membres	
Afférents au Conseil Municipal	15
En exercice	15
Qui ont pris part à la délibération	10

REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA

COMMUNE DE SAINT-MARTIN-LE-NEUD

Séance n° 1 du 27 janvier 2025

DATE DE LA CONVOCATION

le 21 janvier 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le lundi vingt-sept janvier, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean-Marie DURIEZ, Maire

Présents : Jean-Marie DURIEZ, Georges DEMANET, Carole MORTELECQ, Thierry JOURNEUX, Hervé BIGOURD, Isabelle CATHERIN, Philippe HENNEQUIN, Nathalie ANCELIN, Pascal PETITBON.

Absents : Gérard VIEUBLED, Patrick BOUTEILLER, Manuella PESTEL représentée par Nathalie ANCELIN, excusés, ainsi que Sandra MARIE-PERRINE, Majda LACHGAR, et Emilie GUYARD.

Secrétaire : Hervé BIGOURD

❖ *Délibération n° CM..02-2025*

Service Public de l'ASSAINISSEMENT

◆ Rapports annuels 2023 sur le prix et la qualité du service ◆

Conformément aux dispositions du décret n° 95-635 du 6 mai 1995 et de l'article L 2224-5 du code général des collectivités territoriales, les maires ou les présidents d'établissements publics de coopération intercommunale doivent communiquer à leur assemblée délibérante, qui prend acte, les différents rapports sur l'assainissement (ou l'eau potable) dont ils ont confié la compétence à la communauté d'agglomération du Beauvaisis.

Les présents rapports 2023 concernent :

1. la compétence assainissement non collectif sur le périmètre des 53 communes de la communauté d'agglomération du Beauvaisis (CAB),
2. la compétence assainissement collectif sur le périmètre de 31 des 53 communes de la communauté d'agglomération du Beauvaisis (CAB),
3. la délégation de service public pour l'entretien et l'exploitation du service d'assainissement collectif des 30 communes de la CAB.

Envoyé en préfecture le 29/01/2025

Reçu en préfecture le 29/01/2025

Publié le

ID : 060-216005793-20250127-02_2025-DE

SLO

Les rapports 1, 2 et exposent l'organisation du service, les indicateurs techniques, financiers et les performances du service d'assainissement collectif, non collectif.

Les rapports 3 est produit par les délégataires chaque année et comprend notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services.

Ces rapports ont été présentés au conseil communautaire du 12 décembre 2024. Ils ont également été examinés par la commission consultatives des services publics locaux du 19 novembre 2024.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de la présentation des différents rapports annuels sur l'assainissement pour l'année 2023.

Entendu cet exposé, Le Conseil Municipal s'ESTIME INFORMÉ de la gestion 2023 du service d'assainissement collectif ou non collectif.

Pour extrait certifié conforme, le 29 janvier 2025



Jean-Marie DURIEZ, Maire

qui certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte publié le 29 janvier 2025.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Hervé Bigourd".

Hervé BIGOURD, Secrétaire